

## Tests sérologiques Covid-19 dans le contexte du retour au travail - Prise de position de la Société Suisse de Médecine du Travail

### Résumé

Après la phase aiguë de la pandémie Covid-19, de nombreuses entreprises se demandent comment mieux protéger à l'avenir leurs collaborateurs contre une infection, que ce soit dans le cadre du redémarrage de la production ou de la poursuite et l'intensification des activités professionnelles existantes.

Entre-temps, divers fabricants ont développé et amélioré des systèmes de test capable de détecter les infections passées au SARS-CoV2. Il est donc compréhensible que l'idée gagne du terrain d'utiliser ces tests pour identifier les collaborateurs présentant des anticorps contre le SARS-CoV2. Il pourrait dès lors sembler évident que ces collaborateurs n'encourent aucun risque de réinfection et ne constituent aucun danger pour les autres, puisqu'ils ne peuvent pas propager le virus.

Force est de constater que des entreprises se sont adressées à leurs médecins conseils et médecins du travail avec cette idée et que les fournisseurs de ces tests en font également la promotion auprès des employeurs.

**La Société Suisse de Médecine du Travail attire l'attention du public et des collègues médecins sur le fait que pour l'heure, les tests sérologiques ne sont pas un outil adéquat pour décider du retour au travail d'un collaborateur. L'utilisation de ces tests comme base de décision pour une évaluation individuelle risque d'avoir des conséquences négatives importantes et pourrait également donner lieu à des demandes de dommages et intérêts.**

### Raisons principales

- Malgré une spécificité forte des tests d'anticorps (99%), il faut s'attendre à ce qu'environ un résultat positif sur cinq soit incorrect en raison d'une prévalence du virus encore relativement faible. Cela signifie qu'une personne sur cinq avec un résultat de test positif n'a en réalité pas d'anticorps.
- Malgré un test d'anticorps négatif, la personne peut présenter une infection aiguë. Cela signifie que la personne testée négative propage alors le virus.
- Les résultats des tests peuvent donc suggérer une fausse sécurité ce qui peut conduire à une négligence des règles de protection et d'hygiène (notamment garder ses distances, se laver les mains).
- Il n'est à ce jour pas clair si une infection passée conduit à une immunité contre une nouvelle infection.

- Les questions en matière de protection des données et de la personnalité liées à l'utilisation des résultats des tests sérologiques pour la planification de l'affectation des collaborateurs sont pour l'heure en grande partie non résolues.

## Recommandations

- Nous recommandons aux entreprises occupées de l'organisation du retour au travail dans cette phase de déconfinement de s'adresser aux médecins du travail et d'entreprise concernant les questions sanitaires et de protection de la santé.  
En matière de protection de la santé au travail, l'approche habituelle doit être privilégiée : mesures techniques et organisationnelles avant d'éventuelles mesures personnelles.
- Les règles de conduite définies par l'Office Fédéral de la Santé Publique doivent être respectées dans le cadre de la prévention sanitaire actuelle pour les collaborateurs.

Nous nous tenons volontiers à disposition pour répondre à des questions spécifiques, également en ce qui concerne l'utilisation de tests dans le cadre d'études épidémiologiques, leur mise en place et et l'interprétation individuelle et confidentielle des résultats.

Meilleures salutations



Dr med. Klaus Stadtmüller  
Médecin du travail  
Président SSMT

Lengnau, 10.6.2020

---

Präsident: Dr. med. Klaus Stadtmüller  
Tel. 041/419 6003 - Fax: 041/419 62 05 - E-mail: klaus.stadtmueller@suva.ch  
Sekretariat: Michèle Spahr - Lerchenweg 9 - 2543 Lengnau - Tel. 032/653 85 48 - Fax 032/653 85 47  
E-Mail: [sgarm-ssmt@bluewin.ch](mailto:sgarm-ssmt@bluewin.ch) - Internet: <http://www.sgarm.ch>

---